



CONSEIL COMMUNAL  
DE BASSINS



## Procès-verbal de l'assemblée générale du Conseil Communal du 28 juin 2023

L'assemblée est convoquée le mercredi 28 juin 2023 à la salle polyvalente à 20 heures avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 mars 2023 ;
2. Assermentation de Monsieur Treboux Antonin, par suite de la démission de Cécile Martini ;
3. Communications du bureau et de la Municipalité ;
4. PM 03/23 : Préavis relatif au rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2022 ;
5. PM 04/23 : Préavis relatif aux comptes communaux 2022 ;
6. Election du bureau ;
7. Election de la commission des finances ;
8. Election de la commission de gestion ;
9. Election d'une ou d'un membre à la commission d'urbanisme ;
10. Election d'une ou d'un suppléant (e) à l'Aise. Monsieur Nicolas Sudan passe membre ;
11. Propositions individuelles ;
12. Divers ;

Verre de l'amitié

L'assemblée est présidée par Bernard Treboux. Les scrutateurs sont Jillian Béchet et, Rémy Damond, la secrétaire est Sabrina Broggi. Le rapporteur de la commission des finances est Anne-Marie Badel.

L'appel fait constater la présence de 30 conseillers. 7 conseillers sont excusés, 2 conseillers sont absents. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement. La majorité absolue est de 16 voix.

L'ordre du jour est accepté comme annoncé

### **1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 30 mars 2023 ;**

Aucune modification n'est proposée le PV est accepté par 27 oui, 2 abstentions.

### **2. Assermentation de Monsieur Antonin Treboux ;**

Le Président procède à l'assermentation de Monsieur Antonin Treboux devant le conseil. Bernard Treboux donne lecture du serment. A la fin de la lecture, Monsieur Antonin Treboux lève la main droite et dit je promets. Il peut désormais valablement délibérer. Le conseil passe à 31 membres et la majorité absolue est de 16.

### **3. Communication du bureau et de la municipalité ;**

Pour le bureau :

Bernard Treboux adresse quelques mots à la suite de ce qui a été publié dans la presse. Il avait déjà fait part de l'affaire en cours avec Madame Krasnova (ancienne municipale). Le verdict est ce qu'il est. Après que l'affaire ait été classée par la gendarmerie vaudoise, le recours fait au Ministère public a finalement tourné en la faveur de Madame Krasnova.



*« Ça va vous péter à la gueule ! » Voici ce qui m'a été reproché et pour lequel j'ai été condamné. Celles et ceux qui me connaissent, savent et mesurent mon engagement citoyen et cela depuis des années et de plus, je dois me confronter à ce type de règlement de compte.*

*La deuxième « affaire » que, peut-être, certaines et certains d'entre vous en ont entendu parler, reste une affaire privée. En effet, par mes convictions de justice et de vérité, comme le dit le serment du conseiller, des travaux ont dû être bloqués sur le champ, et cela depuis plus de deux ans, car le permis de construire n'était pas respecté. Ici, c'est donc une attaque personnelle pour un pied en trop sur le chantier qui m'a valu une plainte pour violation de domicile, mais cela reste une affaire privée.*

*Vu que les journalistes ne peuvent s'empêcher de ressortir des vieilles affaires sans contexte, il me paraissait important de vous en toucher quelques mots.*

*Au point 6 de l'ordre du jour, vous devez élire les membres du bureau. Je souhaite me représenter une nouvelle fois cette année comme Président du conseil. Et comme depuis déjà deux ans, j'espère que je pourrais continuer de me tenir devant vous car c'est un plaisir et un honneur de mener ce Conseil, avec la justice et la vérité sous les yeux.*

Bernard Treboux remercie pour l'attention et passe la parole à la municipalité pour leurs communications.

Pour la municipalité :

Les communications de la municipalité sont annexées à ce procès-verbal.

**4. PM 03/23 : Préavis relatif au rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2022 ;**

Evelyn Amacker donne lecture du rapport de la COGEST  
La municipalité n'a pas de commentaire à transmettre à l'assemblée.

Le président ouvre la discussion.

Pas de question, la discussion est close nous pouvons passer au vote.

Vu le préavis 03/23 relatif à la gestion 2022  
Vu le rapport de la commission de gestion  
Oui les conclusions du rapport de la commission précitée  
Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Le conseil communal décide de donner décharge à la municipalité pour sa gestion de l'année 2022.

**Le préavis 03/23 relatif à la gestion de l'année 2022 est accepté à l'unanimité.**

**5. PM 04/23 : Préavis relatif aux comptes 2022 ;**

Anne-Marie Badel donne lecture du rapport de la COGEST  
La municipalité n'a pas de commentaire à transmettre à l'assemblée.

Le président ouvre la discussion.

Anne Genevay-Bolay demande pourquoi dans le Bilan, il y a des comptes à zéro



Denis Currat répond que ces comptes sont en attente de clôture. Du fait qu'ils ne sont pas formellement clos c'est pour cela qu'ils apparaissent au Bilan.

Stéphane Martin demande un éclaircissement sur le texte du point 2.9 Déchetterie.

Marc Mazzariol répond qu'en effet au niveau de la formulation du texte il aurait fallu faire mieux. En bref le montant des déchets pesés à la déchetterie sont transférés sur un fichier Excell et ensuite il faut rentrer ce fichier dans la comptabilité, l'imprimer afin d'élaborer la facture aux citoyens. Quand on va dans le système des moloks, c'est différent, il faut se connecter sur un cloud et ensuite saisir les données dans la comptabilité. Et pour le samedi, les pesées des déchets sont relevées sur une feuille, l'employé fait signer cette feuille et celle-ci est retournée au bureau communal ensuite à la bourse. La bourse doit retrouver le numéro de carte, le nom du client et malheureusement au vu du nombre de personnes, il arrive parfois que le numéro de carte soit erroné et que le nom soit mal orthographié ce qui crée quelques couacs. D'où la phrase « *la difficulté à monter en compétence et en coordination rend la facturation de la déchetterie particulièrement coûteuse en effort* » Le changement de personnel n'a pas vraiment arrangé les choses. C'est pour cela qu'au poste 450.318.0 il y a un montant de Chf 18'000.00 qui n'avait pas été budgété mais qui du coup a été reporté afin de montrer que ce système n'est pas pratique. Une réflexion est en cours pour remédier à cette situation.

Anne Genevay-Bolay demande ce que signifie le point 320.319.2 réductions sur impôt préalable dans le compte forêts.

Denis Currat répond, pour faire simple, la forêt est soumise à un régime particulier pour la soumission et la non-soumission à la TVA c'est également en lien avec la piscine. Lorsque la piscine a été mise en service, l'idée était de dire que la piscine fait fonctionner la forêt et vice versa donc de bénéficier d'un abattement de la TVA.

Lorsque la piscine est revenue dans le giron communal, il n'a plus été possible de bénéficier de ce régime du fait que la piscine n'était plus sous une société anonyme et de ce fait il y a eu un rattrapage de TVA. En conclusion il a fallu payer la TVA dont la Société Anonyme avait été exemptée.

Anne Genevay-Bolay demande s'il est possible de mettre le même libellé dans les comptes concernant le montant des rétrocessions de l'AISE.

Denis Currat répond qu'ils vont uniformiser les points.

Plus de question, la discussion est close nous pouvons passer au vote.

Vu le préavis 04/23 relatif aux comptes communaux 2022

Vu le rapport de la Commission de gestion,

Où les conclusions du rapport de la Commission précitée,

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Le conseil communal de Bassins décide :

1. D'adopter les comptes et le bilan de la bourse communale pour l'année 2022 tels que présentés, avec un excédent de recette de Chf 2'271.98 reporté au compte capital, ce dernier se montant dès lors à Chf 599'986.28
2. D'en donner décharge à la municipalité et à la bourse communale
3. De relever la commission de son mandat

**Le préavis 04/23 relatif aux comptes communaux 202 est accepté à l'unanimité**

Sonia Pittet remercie les membres du conseil ainsi que les commissions pour le travail et la confiance apportée à l'ensemble de la municipalité et pour la votation unanime faite sur ces deux préavis. La municipalité souhaite continuer sur cette voie dans le futur.

Bernard Treboux demande si les personnes absentes ce soir mais qui désirent continuer dans leurs fonctions au bureau à la COFIN et à la COGEST peuvent être présentées au vote. Les personnes qui ne sont pas d'accord sont priées de lever la main. Comme ce n'est pas le cas, Bernard Treboux présentera les personnes qui désirent continuer dans leurs fonctions.



## 6. Election du bureau :

Sont élus pour un nouveau mandat d'un an :

A la présidence :	Bernard Treboux (élu tacitement)
1 <sup>er</sup> vice-président :	Richard Vez
2 <sup>ème</sup> vice-président :	Anne-Marie Badel
Scrutateurs :	Jillian Béchet et Manfred Elmer
Scrutateurs suppléants :	Evelyn Amacker et Antonin Treboux

## 7. Election de la commission des finances :

Sont élus par acclamations :

Manfred Elmer  
Gian-Reto Gotsch  
Stéphane Martin  
Rémy Damond  
Martignier François  
Huguenin-Benjamin Carina  
Witte Claudia

## 8. Election de la commission de gestion :

Sont élus par acclamations :

Evelyn Amacker  
Fabienne Gregersen  
François Martignier  
Floriane André  
Etienne Mercet  
Laure Treboux

1 poste vacant dans l'attente de la prochaine assemblée

## 9. Election d'un(e) membre à la commission d'urbanisme :

Est élue par acclamations :

Jillian Béchet

## 10. Election d'un(e) suppléant(e) à l'Aise ;

Nicolas Sudan passe membre.

Est élue par acclamations :

Joëlle Summerer

## 11. Propositions individuelles ;

Il n'y a pas de propositions individuelles.



## 12. Divers

Olivier Ramel demande comment la parcelle Cornaz acquise par la commune, a été financée vu qu'il n'a pas le souvenir d'avoir vu passer un préavis. Nicolas Sudan répond que ça a été discuté au Conseil mais en 2021.

Sonia Pittet répond que ça a dû passer dans les communications de la municipalité mais dans tous les cas au niveau autorisation communale, le montant est en dessous de chf 30'000.00 donc c'est une autorisation générale d'acquiescer qui a été fournie au notaire pour justification. Le montant a passé dans les comptes en 2021.

Claudia Witte demande s'il y a un plan sécheresse de prévu. Denis Currat répond que pour l'instant il n'y a pas de raison, mais l'évolution est suivie de près.

Anne Genevay-Bolay a été interpellée par une personne dans le village qui lui a demandé où en était le projet de construction d'appartement à loyer modéré qui avait été voté par la population, et acceptée par le Conseil communal et les habitants de Bassins. Est-ce que la municipalité a la volonté de respecter cette votation ? Sonia Pittet répond que dans l'immédiat ce n'est pas la priorité en effet, au vu de l'état des finances actuelles et étant donné que dans tous les dicastères il y a pas mal de dépenses à prévoir, comme : le réseau d'eau qui va nécessiter un gros entretien, la piscine coûte beaucoup d'argent, les bâtiments communaux actuels nécessitent aussi de l'entretien voir même de la réfection, le clocheton vêtu de son habit orange est aussi à remettre en état. En conclusion, ce n'est pas un projet qui a été approfondi à l'heure actuelle. Nathalie Guignard-Pidoux complète l'information en mentionnant que la municipalité avait rencontré l'architecte qui avait fait les différents projets qui avaient été mis à l'enquête, et que lors de la présentation du préavis, il avait été fait mention d'une fondation qui devait aider la commune à financer ce projet, mais après discussion avec l'architecte, il s'est avéré qu'il n'y avait pas de fondation. Ce qui signifie que si la municipalité voulait faire ce projet actuellement, tous les frais seraient pour la commune de Bassins. Donc voilà pourquoi ce n'est pas la priorité actuellement.

Marc Mazzariol informe qu'il y avait aussi une mise à l'enquête pour un garage souterrain mais étant donné qu'il y a eu des oppositions, celui-ci n'a pas abouti. Actuellement la municipalité se trouve dans la situation que c'est à elle d'investir et de proposer un préavis avec plusieurs millions pour faire cette construction donc il est bien clair que du fait que la commune de Bassins est la plus endettée avec (env. 15 millions) et que l'objectif est d'arriver à (env. 13 millions) il ne va pas être possible de proposer un préavis pour une construction à 5 – 10 millions ou plus. Ce n'est pas possible actuellement. Ce qui serait éventuellement possible, ce serait d'essayer d'imaginer une étude pour dire ce qu'il faudrait faire, mais clairement dans le cas de cette législature ça n'aura pas lieu.

Olivier Ramel demande où en est son interpellation au niveau de ce fameux parking. Denis Currat répond que c'est toujours dans un cadre juridique et que le débat ne sera pas ouvert ce soir.

Bernard Treboux informe que ce sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil.

Alexandre Barde pose une question concernant la déchetterie et remercie d'abord pour les déchets verts qui sont gratuits. Étant donné que ceux-ci sont une plus-value pour la commune, est-ce qu'il est possible de mettre ces déchets verts en libre-service afin que les habitants puissent à tout moment aller déposer ceux-ci et non plus que le samedi comme actuellement.

Marc Mazzariol répond qu'il y a deux sortes de déchets verts, ceux qui sont compostables dans les bidons bleus, qui sont collectés par Gollion (installation de métallisation) et pour ceux-ci la commune reçoit une subvention (plus on met, plus on gagne d'argent). Et concernant les déchets verts collectés le samedi, ceux-ci sont récupérés par Germain (qui a créé sa station de métallisation et qui a été validée par le canton). La SEDEC a informé que la subvention concerne uniquement les déchets mis dans les sacs poubelles le but est d'essayer d'éviter d'apporter de l'eau à TRIDEL (les déchets compostés rendent beaucoup d'eau)



En conclusion les déchets verts où l'on touche une subvention concerne uniquement ceux triés dans les bidons bleus. Etant donné que nous avons annoncé qu'il n'y aurait plus de taxe sur les déchets vert, la municipalité a décidé de ne pas revenir en arrière.

Marc Mazzariol donne réponse à la question, pourquoi la barrière ne reste pas ouverte tout le temps afin que les habitants puissent venir à un autre moment que le samedi déposer les déchets verts (gazon, branches etc.), la municipalité estime que dans les autres communes, il y a toujours un surveillant car les horaires sont restreints.


Actuellement les horaires sont très flexibles et la municipalité reste réticente au fait d'ouvrir les déchets verts aux mêmes horaires que la déchetterie car s'il y a un problème, personne n'est présent pour aider, et contrôler. Il n'est actuellement pas à l'ordre du jour de laisser ouvert l'accès aux déchets verts. En revanche, il y a une solution qui est mise en place du fait que certaines personnes ne peuvent pas venir le samedi, c'est que pour la somme de chf 20.00, quelqu'un vient chercher les déchets directement chez vous.

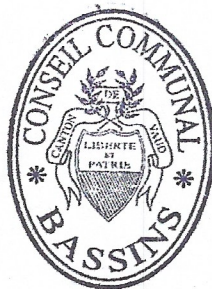
Gregory Rossi a été interpellé par un habitant concernant la dangerosité du tronçon routier à l'entrée de Bassins jusqu'à la croisée rue du Cardelay, Tillette à la sortie du chemin sous-chez-Richard car il n'y a pas de trottoir, de marquage au sol et la visibilité est très mauvaise, il y a des haies qui caches la visibilité et quand le car postal passe cela crée souvent de gros freinage, ce tronçon est dangereux, est-ce que l'information a déjà été donnée à la commune et est-ce qu'il est prévu de faire quelque chose. André Dunand répond qu'il ne va pas être possible de créer une bande piétonne, mais il va regarder pour élaguer un maximum les haies et étudier s'il est possible de mettre un miroir.


Alexandre Barde, pour donner suite à la demande de plusieurs parents, demande s'il est prévu de faire quelque chose à la place de jeux où se trouve la table de ping-pong en pierre. Nathalie Guignard-Pidoux répond que les travaux pour la grande place de jeux vont commencer mi-août, celle-ci sera prête juste après la rentrée scolaire et il était prévu de profiter que les machines soient là pour enlever la table de ping-pong au même moment. Mais ça s'avère plus compliqué que prévu, car celle-ci risque de se casser. Une fois la table enlevée, il y aura des nouveaux petits jeux car cette place est plus utilisée par des enfants petits et par la structure d'accueil.

Jillian Béchet demande s'il y a des nouvelles concernant le clocheton. Nathalie Guignard-Pidoux répond que tous les devis sont arrivés et qu'un rendez-vous avec l'architecte est prévu la semaine prochaine. Un préavis sera fait pour le conseil d'octobre ou décembre mais les travaux vont couter très cher.

La séance est levée à 21h27 et l'assemblée est conviée dans la salle pour un petit verre de l'amitié.

Treboux Bernard  
  
Président du Conseil Communal



Broggi Sabrina  
  
Secrétaire